Le chenil Kaninou ramené à l'ordre par le MAPAQ plusieurs fois avant la mort d'un chien

Des organismes de défense des droits des animaux critiquent l'approche du ministère dans ce type de dossiers.

Six chiots sont pris en photo lors d'une inspection du MAPAQ, le 9 décembre 2024
PHOTO : MAPAQ / EXTRAIT DU RAPPORT D'INSPECTION DU MAPAQ - VISITE DU 9 DÉCEMBRE 2024



Anne-Louise Michel

Publié le 2 mai à 5 h 59 HAE

Écouter l'article | 11 minutes

Bien avant d'être dans la controverse, le chenil Kaninou, aussi connu sous le nom de Chiens de toutes races, était déjà sous la surveillance du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Au moins 11 plaintes ont été portées à l'attention du MAPAQ entre mai 2023 et décembre 2024, qui ont mené à sept inspections de la part du ministère. Radio-Canada a obtenu copie des plaintes et des rapports d'inspection détaillés, en vertu de la Loi sur l'accès aux documents d'organismes publics.

Sur cette période, 42 non-conformités ont été inscrites sur les rapports d'inspection. À deux reprises en 2024, le MAPAQ a également constaté que le permis du chenil était expiré.

Radio-Canada a demandé les rapports d'inspection de l'ouverture du chenil en 2022 jusqu'au 20 mars 2026. Les documents fournis dans la demande d'accès à l'information ne couvrent que 18 mois. La dernière inspection fournie date de décembre 2024.

Cela ne permet pas de conclure avec certitude que les inspections du ministère se sont arrêtées en 2025 et 2026, puisqu'il lui est possible de refuser l'accès à certains documents qui pourraient notamment entraver une enquête en cours ou à venir.

Après la mort du chien Austin en mars dernier, attaqué par un congénère dans ce chenil de Gatineau, les témoignages se sont multipliés pour dénoncer les conditions de garde au chenil Kaninou. Lors de nos précédents reportages, d'anciens clients et des voisins assuraient avoir entrepris des démarches pour dénoncer la situation auprès du MAPAQ. Ils avaient l'impression que la mort du chien aurait peut-être pu être évitée.

AVERTISSEMENT : Certains détails et certaines descriptions pourraient choquer des lecteurs

1/9 Six chiots sont pris en photo lors d'une inspection du MAPAQ, le 9 décembre 2024
PHOTO : MAPAQ / EXTRAIT DU RAPPORT D'INSPECTION DU MAPAQ - VISITE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Un chenil « malpropre », selon plusieurs rapports

Sur les sept visites effectuées au chenil Kaninou, les inspecteurs constatent à cinq reprises ce qu'ils qualifient de « malpropreté des lieux ». En mai 2024, le rapport parle même « d'insalubrité généralisée. »

> **« Présence de souillure, de crasse brunâtre, et d'excrément sur la majorité des bas de mur du bâtiment. »**
>
> — Extrait des constatations de non-conformité, visite du 9 décembre 2024

Lors de ces inspections, le MAPAQ constate également à plusieurs reprises que « l'état, la nature ou l'entretien du bâtiment sont inadéquats. » Il est question de bols d'eau et de cages rouillés. Différentes inspections pointent également la mauvaise qualité des sols.

Certains rapports comprennent plusieurs photos prises par les inspecteurs au moment de leurs différentes visites, où on peut clairement voir plusieurs excréments au sol, dans différents locaux du

chenil où étaient logés des chiens et/ou des chiots. Radio-Canada a choisi de ne pas publier celles-ci, par respect pour la sensibilité de notre public.

Une salle de bain a également retenu l'attention des inspecteurs lors des quatre visites menées en 2024.

« Une chienne et ses sept chiots sont hébergés dans une petite salle de bain. »

— Extrait des constatations de non-conformité, visite du 16 octobre 2024

1/4 Un chiot dans la salle de bain du chenil Kaninou.
PHOTO : EXTRAIT DU RAPPORT D'INSPECTION DU MAPAQ - VISITE DU RAPPORT 9 DÉCEMBRE 2024

Les inspecteurs y décrivent une pièce sombre. Une fois la porte fermée, « [le chien] n'a aucune possibilité de voir à l'extérieur de son environnement et ne peut pas être facilement vu par le personnel », précise un inspecteur.

Le propriétaire du chenil Sami Karkori a refusé de nous accorder une entrevue et de commenter le dossier. Dans une précédente entrevue téléphonique accordée à Radio-Canada, il s'excusait toutefois à « tout le monde ayant eu une expérience négative » avec son chenil.

Le chenil a continué d'accueillir des chiens, avant de fermer ses portes en mars 2026. Voici le reportage d'Anne-Louise Michel avec les derniers développements. (Photo d'archives)

PHOTO : RADIO-CANADA

Lors de l'un de nos précédents échanges avec lui, Sami Karkori a confirmé avoir reçu des visites du MAPAQ. Il affirmait alors que les remarques portaient sur la qualité des sols et non pas sur de la maltraitance animale. Il assurait également avoir investi plusieurs milliers de dollars pour des cages.

Des animaux « blessés », « montrant des signes de maladie » ou « en souffrance »

Dans cinq des sept rapports remis à Radio-Canada, les inspecteurs constatent des chiens blessés, montrant des signes de maladies ou en souffrance.

Parmi les cas constatés, les inspecteurs ont observé des chiens qui présentaient une boiterie, un épaississement de la peau, des zones de peau sans poils ou des yeux enflés.

D'autres rapports mentionnent toutefois que « tous les animaux semblent en bon état général. » Certaines inspections précisent que : « de l'eau et de la nourriture sont fournies pour tous les animaux. » En août 2023, l'inspecteur constate également que « des zones d'ombres ont été ajoutées dans l'enclos extérieur. »

Lors d'une visite du MAPAQ au chenil en 2024, un inspecteur écrit que l'établissement a des difficultés pour « garder séparément les animaux incompatibles et les animaux agressifs ».

« Les chiens sont presque tous hébergés librement ensemble dans une grande pièce [...] il semble y avoir de la tension entre les chiens à quelques reprises pendant l'inspection. »

— Extrait des constatations de non-conformité, visite du 16 octobre 2024

En plus des inspections menées par le MAPAQ en 2023 et 2024, Radio-Canada a été en mesure de confirmer que des manquements similaires ont été observés par des clients en 2025 et en 2026.

Félix Lanthier, chiropraticien dans la région de l'Outaouais, avait confié son chien, Austin, aux soins de ce chenil pour un voyage d'affaires le 12 mars dernier. À son retour le 17 mars, son chien avait été transporté dans un hôpital vétérinaire d'Ottawa pour soigner de graves blessures. Il est mort le jour même.
PHOTO : RADIO-CANADA / SIMON LASALLE

Nous avons présenté ces rapports d'inspection à Félix Lanthier, le maître du chien Austin, mort en mars 2026.

« Avoir vu ces documents-là, c'est sûr que je n'aurais pas fait garder mon chien là-bas. »

— Félix Lanthier, maître d'Austin

« Je n'étais pas au courant, je me suis fié à une recommandation, aux avis Google [...] je n'avais aucune idée de tout ce qui se passait, » souligne-t-il.

Après la mort de son chien, le maître d'Austin a reçu ce portrait de la part d'une cliente.
PHOTO : RADIO-CANADA / SIMON LASALLE

Alors que Félix Lanthier regarde les photos prises par les inspecteurs du MAPAQ, il lui est difficile d'imaginer les derniers jours de son chien.

« On a littéralement prédit ce qui allait arriver à mon chien, » s'exclame-t-il en lisant l'une des plaintes portées à l'attention du MAPAQ, où il est question de chiens grièvement blessés.

Félix Lanthier poursuit maintenant le chenil Kaninou, la Ville de Gatineau et le Procureur général du Québec. Il réclame près de 300 000 $ en dommages et intérêts.

Par respect pour le processus en cours, la Ville de Gatineau a refusé de commenter.

Des inspections, des amendes ... Le chenil aurait-il pu fermer avant la mort d'Austin?

Le chenil a continué d'accueillir des chiens, avant de fermer ses portes en mars 2026. Radio-Canada a tenté d'obtenir une entrevue avec le MAPAQ pour mieux cerner son pouvoir d'action. Le ministère a assuré ne pas avoir de porte-parole disponible pour répondre à nos questions. Il nous a référé à une vidéo YouTube et une déclaration explicative.

Le MAPAQ précise, par écrit, qu'il a le pouvoir de gérer des permis dans l'intérêt des animaux (refus, annulation, suspension ou l'assortir de conditions ou de restrictions); inspecter les lieux ; imposer des sanctions (des avertissements, des avis de non-conformité, un plan d'action et notamment référer les dossiers au ministère de la Justice pour des poursuites pénales).

En dernier recours, « l'inspecteur peut, lorsque le bien-être ou la sécurité des animaux sont compromis, effectuer une saisie, par exemple lorsque l'état de l'animal nécessite des soins urgents ou immédiats ou lorsqu'il est clair que le propriétaire ou gardien n'a pas l'intention de se conformer ».

Après les inspections répétées du MAPAQ et les nombreux constats de non-conformité remis à Kaninou, cela a pris plus d'un an à la Cour du Québec pour donner plusieurs amendes au propriétaire du chenil,

Sami Karkori.

Selon la liste des condamnations concernant le bien-être des animaux, le propriétaire du chenil a reçu au moins quatre amendes pour un total de 11 000 $, notamment pour ne pas avoir pris les mesures pour éviter l'accumulation d'excréments ou ne pas avoir de permis en règle.

Lors des visites en octobre et en décembre 2024, les inspecteurs constatent que Sami Karkori affiche dans son établissement un permis expiré depuis le 29 août 2024. Le MAPAQ lui accordera de nouveau un permis qui prendra effet - de manière rétroactive - le 30 août 2024.
PHOTO : MAPAQ

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Donald Martel, a décliné notre demande d'entrevue. Par courriel, sa directrice des communications explique que « nous allons nous en tenir aux réponses déjà fournies par le MAPAQ ».

L'action du MAPAQ critiquée par des organismes

Ewa Demianowicz, directrice de programme, Humane World for Animals Canada.
PHOTO : RADIO-CANADA

La directrice de programme pour l'organisme Humane World for Animals Canada, Ewa Demianowicz, souhaite que les saisies d'animaux dans les chenils problématiques soient plus rapides.

« Cela prend vraiment beaucoup de temps, beaucoup de ressources, beaucoup de cas répétés avant qu'on procède à une saisie. »

— Ewa Demianowicz, directrice de programme, Humane World for Animals Canada

Une situation qu'elle qualifie de loin d'être idéale. « Il y a des problématiques qui sont observables, qui mettent en danger et qui font souffrir des animaux et qui nécessitent une intervention », soutient-elle.

Selon elle, des établissements devraient être fermés « avant qu'on se rende à ce point là. »

Me Nicolas Morello, président et fondateur, Droit animalier Québec (DAQ)
PHOTO : RADIO-CANADA / NANCY LAMBERT

L'avocat Nicolas Morello est le fondateur de l'organisme Droit animalier Québec (DAQ). Son association poursuit actuellement le MAPAQ dans un autre dossier : les épreuves de prise du veau au lasso au Festival western de Saint-Tite.

« Si le MAPAQ n'agit pas dans les meilleurs délais, on peut se demander, est-ce que le MAPAQ agit en conformité avec son mandat légal? »

— Nicolas Morello, avocat et fondateur de DAQ

« Dans l'application de la Loi [sur le bien-être et la sécurité de l'animal], il faut tenir compte que ce n'est pas un bien, que c'est un être animal qui a des sentiments, qui ressent des choses et qui a des besoins essentiels », précise-t-il.

Sans commenter le cas spécifique du chenil de Gatineau, Nicolas Morello rappelle que le MAPAQ a aussi un mandat de prévenir la maltraitance animale.

La loi et la réglementation en place au Québec ne prévoient pas de délai pour agir, ni combien de fois le MAPAQ peut constater une non-conformité avant de notamment remettre une amende.

Une réglementation en évolution

La directrice générale de l'Association Nationale d'Intervention pour le Mieux-être Animal (ANIMA) au Québec, Chantal Allinger, reconnaît que la réglementation a beaucoup évolué depuis que le Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés est entrée en vigueur le 10 février 2024 au Québec.

« Ce règlement a changé la donne [...] mais, il y a beaucoup de choses qui sont à travailler encore et il y a toujours place à amélioration, ça, c'est certain. »

— Chantal Allinger, directrice générale ANIMA

La vétérinaire de formation confirme qu'il n'y a rien qui oblige les propriétaires de chenil à suivre une formation professionnelle. C'est notamment pour cette raison que son organisme propose une certification volontaire pour les propriétaires de chenils.

Le ratio entre le nombre d'animaux accueillis et le nombre d'employés présents reste aussi à la discrétion de l'établissement.

Dans le cas du chenil Kaninou, le permis permettait à l'établissement d'accueillir entre 15 et 49 chiens. Le nombre maximal de chiens présents lors d'une même inspection, toujours selon les rapports du MAPAQ obtenus par Radio-Canada entre mai 2023 et décembre 2024, était de 41 chiens, dont 22 chiots.

Si M. Karkori assure à deux reprises lors d'inspections du MAPAQ en 2024 « que cinq employés sont responsables des soins des animaux », au moment de ces visites, les inspecteurs constatent plutôt que les chiens sont gardés par un employé seul et/ou M. Karkori lui-même.



Anne-Louise Michel